

**Membres en exercice : 13**

**Présents : 9**

**Représentés : 2**

**Absents : 2**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

**Présents :** Gérard BAUMEA Cécile AUDIBERT Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

**Représentés :** Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

**Absents :** Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

**Secrétaire de séance :** Fabienne KOBİ

**Date de la convocation :** 26/03/2024

**N° d'ordre : DE\_2024\_014 02/04/2024**

**Objet : Vote des tarifs pour l'année 2024**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier les tarifs d'eau et assainissement pour les factures établies à compter du **01/05/2024** et rappelle les prix appliqués pour l'année précédente.

Monsieur Didier SOULAIGRE expose à l'assemblée présente les propositions étudiées par la Commission des Finances lors de sa réunion du 25/03/2024.

Les tarifs retenus sont les suivants :

TARIF	Année 2022-2023	Année 2023-2024	Année 2024/2025
Abonnements			
• Eau Potable	67,50 €	68,00 €	68,00 €
• Assainissement	36,30 €	37,50 €	37,50 €
Eau (le m3)	1,62 €	1,67 €	1,67 €
Assainissement (le m3)	1,45 €	1,49 €	1,49 €
TOTAL (le m3)	3,07 €	3,16 €	3,16 €

Madame le Maire propose de fixer le droit d'accès :

- au réseau d'eau potable à 1 250 €
- au réseau d'assainissement à 1 250 €

Madame le Maire propose de fixer un prix pour l'ouverture et la fermeture du compteur à l'arrivée et au départ des résidents :

- à 45€ à l'ouverture
- à 45€ à la fermeture

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité :**

**DE FIXER** les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Abonnements : 105,50 € (68,00 € l'abonnement de l'eau et 37,50 € l'abonnement de l'assainissement)
- Eau potable : 1,67 € le mètre cube

- Assainissement : 1,49 € le mètre cube
- **DE JOINDRE** dans les frais accessoires en annexe au règlement de l'eau et assainissement :
  - Droit d'accès eau potable : 1 250 €
  - Droit d'accès assainissement : 1 250 €
- **DE JOINDRE** dans les frais accessoires en annexe au règlement de l'eau et assainissement :
  - Droit à l'ouverture d'un compteur : 45 €
  - Droit à la fermeture d'un compteur : 45 €

Fait à Les Granges Gontardes, le 02/04/2024

Madame Hélène MOULY,  
MAIRE,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. Mouly', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LES GRANGES-GONTARDES' around the top edge and '20290' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.